

Ne doit pas être publié, diffusé ou distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie, au Japon ou en Afrique du Sud.

Worldline annonce le succès de son augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription pour un montant d'environ 392 millions d'euros dans le cadre de sa levée de fonds d'environ 500 millions d'euros

Paris, La Défense, 31 Mars 2026 – Worldline S.A. [ISIN : FR0011981968 – Euronext : WLN] (la « **Société** » ou « **Worldline** »), un leader Européen des services de paiements, annonce aujourd'hui le succès de son augmentation de capital d'environ 392 millions d'euros avec maintien du droit préférentiel de souscription (l'« **Augmentation de Capital avec DPS** ») annoncée le 12 mars 2026.

« Aujourd'hui marque une étape importante pour Worldline. Le succès de l'Augmentation de Capital avec DPS d'environ 392 millions d'euros faisant suite à l'augmentation de capital réservée d'environ 108 millions d'euros nous permet de renforcer notre bilan et de disposer d'une base solide pour l'exécution rigoureuse de notre programme de transformation North Star. Nous pouvons désormais concentrer nos efforts sur la robustesse opérationnelle, l'excellence de la prestation client et la convergence de nos plateformes afin d'atteindre nos objectifs de création de valeur à horizon 2030. Je remercie nos nouveaux investisseurs, nos actionnaires existants ainsi que nos partenaires stratégiques pour leur confiance et leur soutien en ce moment charnière de notre parcours visant à faire de Worldline le partenaire européen de référence en matière de paiements pour les commerçants et les institutions financières », a déclaré Pierre-Antoine Vacheron, Directeur général de Worldline.

« Le succès de cette augmentation de capital est un témoignage de confiance de nos actionnaires dans l'avenir de Worldline. Forts d'une structure de capital renforcée et d'une flexibilité financière accrue, nous sommes en bonne voie dans l'exécution du plan de transformation North Star 2030. Nous tenons à remercier chaleureusement nos partenaires stratégiques ainsi que l'ensemble de nos actionnaires pour leur soutien. » a déclaré Wilfried Verstraete, Président du Conseil d'administration de Worldline.

Résultats de l'Augmentation de Capital avec DPS

Le produit brut de l'Augmentation de Capital avec DPS s'élève à 391 780 753,76 € (prime d'émission incluse), par l'émission de 1 939 508 682 actions nouvelles de la Société (les « **Actions Nouvelles** ») au prix de souscription de 0,202 € par action ordinaire (soit une valeur nominale de 0,02 € et d'une prime d'émission de 0,182 €), selon une parité de souscription de six (6) Actions Nouvelles pour une (1) action existante de la Société.

À l'issue de la période de souscription, qui s'est achevée le 27 mars 2026, la demande totale des investisseurs s'est élevée à environ 473 millions d'euros. L'Augmentation de Capital avec DPS a été sursouscrite, avec un taux de souscription d'environ 121% :

- 1 858 374 426 Actions Nouvelles ont été souscrites à titre irréductible, représentant environ 96% des Actions Nouvelles à émettre ; et
- les ordres passés à titre réductible ont porté sur 481 368 553 Actions Nouvelles et ne seront donc que partiellement servis à hauteur de 81 134 256 Actions Nouvelles (représentant environ 4% des Actions Nouvelles à émettre), selon un coefficient d'allocation de 0,5087791961 calculé sur la base du nombre de droits préférentiels de souscription exercés à titre irréductible, sans que cela n'entraîne l'attribution

de fractions d'Actions Nouvelles ni une attribution supérieure au nombre d'Actions Nouvelles souscrites à titre réductible.

L'Augmentation de Capital avec DPS a été conduite par un syndicat bancaire comprenant Barclays, BNP Paribas, Crédit Agricole CIB et J.P. Morgan SE en tant que Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés, et ABN AMRO (en coopération avec ODDO BHF SCA), Intesa Sanpaolo et Société Générale en tant que Teneurs de Livre Associés (ensemble, les « **Établissements Garants** »).

À la suite des augmentations de capital réservées de 108 millions d'euros (les « **Augmentations de Capital Réservées** ») réalisées le 10 mars 2026 et souscrites par Bpifrance Participations, Crédit Agricole S.A. (via Delfinances) et BNP Paribas (les « **Investisseurs Stratégiques** »), la réalisation de l'Augmentation de Capital avec DPS constitue la dernière étape de l'augmentation de capital d'environ 500 millions d'euros de la Société, visant à renforcer la structure du capital et financière du Groupe et à soutenir son ambition « North Star 2030 » d'un retour à la croissance et d'une forte génération de trésorerie.

L'émission, le règlement-livraison et l'admission aux négociations des Actions Nouvelles sur le marché réglementé d'Euronext Paris interviendront le 2 avril 2026. Les Actions Nouvelles donneront immédiatement droit à leurs porteurs à percevoir les dividendes déclarés par Worldline à compter de leur date d'émission. Les Actions Nouvelles seront, à compter de leur date d'émission, entièrement assimilées aux actions existantes de Worldline et seront négociées sur la même ligne de cotation et sous le même code ISIN que les actions existantes de Worldline (code ISIN FR0011981968).

Souscription à l'Augmentation de Capital avec DPS par les Investisseurs Stratégiques et Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Comme annoncé précédemment et conformément à leurs engagements, les Investisseurs Stratégiques ont souscrit à l'Augmentation de Capital avec DPS à hauteur d'un montant total d'environ 135 millions d'euros au prorata (à titre irréductible), en proportion de leur participation respective dans la Société à l'issue des Augmentations de Capital Réservées, ainsi que pour un montant additionnel à titre réductible de 29 millions d'euros, partiellement utilisé conformément au coefficient d'allocation mentionné ci-dessus.

En outre, Banque Fédérative du Crédit Mutuel (qui n'était pas actionnaire de la Société au moment du lancement de l'Augmentation de Capital avec DPS), ayant acquis auprès de SIX Group AG l'intégralité des droits préférentiels de souscription (les « **Droits Acquis** ») attachés à la participation de SIX Group AG dans Worldline, a exercé l'intégralité des Droits Acquis à titre irréductible, correspondant à 179 121 174 Actions Nouvelles.

En conséquence, dans le cadre de l'Augmentation de Capital avec DPS (et par application du coefficient d'allocation mentionné ci-dessus) :

- Bpifrance Participations a souscrit un total de 201.869.552 Actions Nouvelles pour 41 millions d'euros ;
- Crédit Agricole S.A. (via Delfinances) a souscrit un total de 200.019.952 Actions Nouvelles pour 40 millions d'euros ;
- BNP Paribas a souscrit un total de 166.885.098 Actions Nouvelles pour 34 millions d'euros ; et
- Banque Fédérative du Crédit Mutuel a souscrit un total de 179.121.174 Actions Nouvelles pour 36 millions d'euros.

Impact de l'Augmentation de Capital avec DPS sur la répartition du capital

À l'issue du règlement-livraison des Actions Nouvelles émises dans le cadre de l'Augmentation de Capital avec DPS, le capital social de Worldline s'élèvera à 45 255 202,58 €, divisé en 2 262 760 129 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,02 € chacune.

Sur la base des informations publiques disponibles à ce jour, la répartition du capital social de la Société à l'issue de l'Augmentation de Capital avec DPS est détaillée dans le tableau ci-dessous :

Actionnaires	Nombre d'actions ordinaires	% du capital social	Nombre de droits de vote	% des droits de vote ¹
Bpifrance Participations.....	232.884.516	10,3%	245.361.586	10,6%
Crédit Agricole S.A. ²	230.750.746	10,2%	230.750.746	10,0%
BNP Paribas.....	192.525.098	8,5%	192.525.098	8,3%
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	179.121.174	7,9%	179.121.174	7,8%
Caisse des Dépôts et Consignations	44.905.924	2,0%	44.905.924	1,9%
SIX Group AG	29.853.529	1,3%	59.707.058	2,6%
Worldline S.A.	4.112.676	0,2%	4.112.676	0,2%
Public	1.348.606.466	59,6%	1.350.989.337	58,5%
TOTAL.....	2.262.760.129	100%	2.307.473.599	100%

Engagements d'abstention / de conservation

Dans le cadre du contrat de garantie conclu entre la Société et les Établissements Garants pour les besoins de l'Augmentation de Capital avec DPS, la Société s'est engagée à s'abstenir d'émettre ou de céder toute action de la Société pendant la période courant du 11 mars 2026 jusqu'à la date tombant 180 jours calendaires après la date de règlement-livraison de l'Augmentation de Capital avec DPS, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

Conformément à leurs engagements de souscription, les Investisseurs Stratégiques se sont également chacun engagés à conserver l'intégralité de leur participation au capital de la Société pendant la période courant du 5 novembre 2025 jusqu'à la date tombant 180 jours calendaires après la date de règlement-livraison de l'Augmentation de Capital avec DPS, sous réserve de certaines exceptions usuelles. Banque Fédérative du Crédit Mutuel s'est également engagée à conserver l'intégralité de sa participation au capital de la Société pendant la période courant de 11 mars 2026 jusqu'à la date tombant 180 jours calendaires après la date de règlement-livraison de l'Augmentation de Capital avec DPS, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

Avis aux investisseurs français (disponibilité du prospectus)

Un prospectus relatif à l'augmentation de capital, approuvé par l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») sous le numéro 26-053 en date du 11 mars 2026 (le « **Prospectus** »), comprenant (i) le document d'enregistrement universel 2025 en langue française de Worldline, déposé auprès de l'AMF le 6 mars 2026 sous le numéro D.26-0071 (le « **Document d'Enregistrement Universel 2025** »), (ii) la note d'opération en langue anglaise en date du 11 mars 2026 (la « **Note d'Opération** ») et (iii) le résumé du Prospectus (inclus dans la Note d'Opération), est disponible sur le site internet de la Société (<https://worldline.com/>) et sur le site internet de l'AMF (<https://www.amf-france.org/>).

Il est recommandé aux investisseurs potentiels de lire le Prospectus avant de prendre une décision d'investissement, afin de bien comprendre les risques et les avantages potentiels liés à la décision d'investir dans les Actions Nouvelles. L'approbation du Prospectus par l'AMF ne doit pas être considérée comme une approbation de l'offre ou de l'admission aux négociations sur Euronext Paris des Actions Nouvelles.

¹ Droits de vote théoriques calculés sur la base de l'ensemble des actions en circulation auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions auto-détenues. Le nombre de droits de vote théoriques diffère ainsi du nombre de droits de vote pouvant effectivement être exercés lors des assemblées générales. Il est en outre rappelé que des droits de vote double sont attribués à chaque action nominative détenue par un actionnaire au nominatif depuis au moins deux ans, conformément à l'article 11 des statuts de la Société. À la date des présentes, un total de 44 713 470 actions bénéficiaient de droits de vote double.

² Delfinances, filiale détenue à 100 % par Crédit Agricole S.A. (« **Delfinances** »)

Facteurs de risques

S'agissant des informations contenues dans le Prospectus, les investisseurs potentiels sont invités à lire attentivement et à prendre en considération les facteurs de risques décrits au Chapitre D.3 « Facteurs de risques » du Document d'Enregistrement Universel 2025 et au Chapitre 2 « Facteurs de risques » de la Note d'Opération avant de prendre leur décision d'investissement.

Si tout ou partie de ces risques se matérialisent, cela pourrait avoir un effet défavorable sur les activités, l'image, les résultats, la situation financière et les perspectives de la Société. En outre, d'autres risques non encore identifiés ou jugés non significatifs par la Société à la date d'approbation du Prospectus par l'AMF pourraient également avoir un effet défavorable, et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

Conseils financiers et juridiques

Rothschild & Co et Morgan Stanley sont intervenus en tant que conseils financiers de Worldline, PJT Partners est intervenu en tant que conseil financier auprès du Conseil d'Administration de Worldline, Bredin Prat et Cravath, Swaine & Moore LLP en tant qu'avocats conseils de Worldline, et White & Case LLP avocats conseils des banques.

RELATIONS INVESTISSEURS

Cesar Zeitouni

E cesar.zeitouni@worldline.com

Peter Farren

E peter.farren@worldline.com

A PROPOS DE WORLDLINE

Worldline [Euronext : WLN] est un leader Européen des services de paiements. Couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur, le Groupe met à la disposition de ses clients une expertise unique pour le traitement et la sécurisation de leurs paiements, et favoriser ainsi leur croissance. Worldline s'appuie sur son plan stratégique 2030 et sa capacité d'innovation technologique pour bâtir le partenaire européen de référence en matière de paiement pour les commerçants et les institutions financières. Avec plus d'un million de clients, Worldline a réalisé en 2025 un chiffre d'affaires de 4 milliards d'euros. worldline.com

La raison d'être de Worldline est de concevoir et exploiter des services de paiement et de transactions numériques pour contribuer à une croissance économique durable et renforcer la confiance et la sécurité dans nos sociétés. Worldline les rend respectueux de l'environnement, accessibles au plus grand nombre, tout en accompagnant les transformations sociétales.

CONTACTS PRESSE

WL-PressNews@worldline.com

Virginie Bonnet

T +33 6 18 70 72 12

E virginie.bonnet@worldline.com

ou

teamworldline@taddeo.fr

SUIVEZ-NOUS



AVERTISSEMENT

Ce document contient des « déclarations prospectives ». Toutes les déclarations autres que les déclarations de données historiques incluses dans le présent document, y compris, sans limitation, celles concernant la situation financière, la stratégie commerciale, les plans et les objectifs de la direction de la Société pour les opérations futures, sont des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives impliquent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs connus et inconnus, qui peuvent faire en sorte que les résultats, les performances ou les réalisations réels de la Société, ou les résultats de l'industrie, soient matériellement différents des résultats, performances ou réalisations futurs exprimés ou supposés par ces déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives sont fondées sur de nombreuses hypothèses concernant les stratégies commerciales actuelles et futures de la Société et l'environnement dans lequel la Société opérera à l'avenir. D'autres facteurs pourraient entraîner des différences importantes dans les résultats, les performances ou les réalisations réels.

Aucune communication, ni aucune information relative à la présente opération ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il doit être satisfait à une obligation d'enregistrement ou d'approbation. Aucune démarche n'a été entreprise ni ne sera entreprise dans un quelconque pays (autre que la France) dans lequel de telles démarches seraient requises. L'émission, la souscription ou l'achat de valeurs mobilières de Worldline peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. Worldline n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Ce document ne constitue pas et ne doit pas être interprété comme étant un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel que modifié (le « **Règlement Prospectus (UE)** ») ou au sens des Règlements sur les Offres au Public et l'Admission aux Négociations de 2024 (le « **POATR** »).

S'agissant des États membres de l'Espace économique européen autres que la France (les « **États Membres** »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public de valeurs mobilières rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États Membres. Par conséquent, les valeurs mobilières de Worldline peuvent être offertes dans ces États Membres uniquement : (i) à des « investisseurs qualifiés », tels que définis par le Règlement Prospectus (UE) ; (ii) à moins de 150 personnes physiques ou morales par État Membre, autres que des « investisseurs qualifiés » (tels que définis par le Règlement Prospectus (UE)) ; ou (iii) dans tous les autres cas où la publication par Worldline d'un prospectus n'est pas requise au titre des dispositions de l'article 1(4) du Règlement Prospectus (UE) ; et à condition qu'aucune des offres mentionnées aux paragraphes (i) à (iii) ci-dessus ne requière la publication par Worldline d'un prospectus conformément aux dispositions de l'article 3 du Règlement Prospectus (UE), d'un supplément au prospectus conformément aux dispositions de l'article 23 du Règlement Prospectus (UE), ou d'un document Annexe IX conformément aux dispositions de l'article 1(4) du Règlement Prospectus (UE).

S'agissant du Royaume-Uni, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public de valeurs mobilières rendant nécessaire la publication d'un prospectus au Royaume-Uni. Par conséquent, les valeurs mobilières de Worldline peuvent être offertes au Royaume-Uni uniquement : (i) à des « investisseurs qualifiés », tels que définis au paragraphe 15 de l'Annexe 1 du POATR ; (ii) à moins de 150 personnes physiques ou morales, autres que des « investisseurs qualifiés » (tels que définis au paragraphe 15 de l'Annexe 1 du POATR) ; ou (iii) dans tous les autres cas entrant dans le champ d'application de la Partie 1 de l'Annexe 1 du POATR.

Ni le présent document, ni tout autre support se rapportant aux valeurs mobilières de Worldline n'ont été préparés ou approuvés par une personne autorisée (« authorised person ») au sens de la section 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000 (tel que modifié, le « **FSMA** »). En conséquence, le présent document est destiné uniquement aux personnes qui (A) sont situées en dehors du

Royaume-Uni ou (B) qui sont des « investisseurs qualifiés », tels que définis au paragraphe 15 de l'Annexe 1 du POATR et (i) qui sont des professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel que modifié, le « **Règlement** »), (ii) qui sont compris dans le champ d'application de l'article 49(2) (a) à (d) du Règlement, ou (iii) auxquels le présent document pourrait être adressé conformément à la loi au (les personnes mentionnées aux paragraphes précédents étant ensemble désignées comme les « **Personnes Habilitées** »). Toute valeur mobilière de Worldline est uniquement destinée aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition de valeurs mobilières ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent document ou les informations qu'il contient. Le présent document ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Conduct Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la section 85 du FSMA.

Le présent document ne constitue pas ou ne fait pas partie d'une offre de valeurs mobilières ou d'une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis d'Amérique, ses territoires et possessions, dans l'un des États des États-Unis d'Amérique et du District de Columbia (les « **États-Unis** »). Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes, souscrites ou vendues aux États-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « **U.S. Securities Act** »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement, ou dans des opérations non-soumises à cette obligation d'enregistrement. Les valeurs mobilières de Worldline n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act. Worldline n'a pas l'intention de faire enregistrer tout ou partie de l'offre de ses valeurs mobilières aux États-Unis ou d'effectuer une quelconque offre publique de ses valeurs mobilières aux États-Unis.

Le présent document ne constitue en aucun cas un prospectus, un mémorandum d'offre, une publicité ou une offre de vente ou une sollicitation d'offre d'achat des titres mentionnés dans le présent document au Canada. Toute offre au Canada sera faite dans le cadre d'un placement privé uniquement à des acheteurs qui achètent, ou sont réputés acheter, à titre principal, qui ne sont pas des particuliers et qui sont des investisseurs accrédités (« **accredited investors** »), au sens donné à ce terme dans le Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus ou au paragraphe 73.3(1) de la Loi sur les valeurs mobilières (Ontario), et qui sont des clients autorisés, au sens donné à ce terme dans le Règlement 31-103 sur les obligations d'inscription, les dispenses et les obligations continues des personnes inscrites, et est exemptée de l'obligation pour la Société de préparer et de déposer un prospectus en vertu des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Aucune commission des valeurs mobilières ou autorité de réglementation au Canada n'a examiné ou approuvé de quelque manière que ce soit le présent document, la documentation relative à l'Augmentation de Capital avec DPS ou le bien-fondé de l'Augmentation de Capital avec DPS.

La diffusion du présent document dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur.

Les informations contenues dans le présent document ne constituent pas une offre de valeurs mobilières aux États-Unis, au Canada, en Australie, au Japon ou en Afrique du Sud.

Le présent document ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis, du Canada, de l'Australie, du Japon ou de l'Afrique du Sud.

Les Etablissements Garants agissent exclusivement pour la Société et pour personne d'autre dans le cadre de l'offre d'Actions Nouvelles. Ils ne considéreront aucune autre personne comme leur client et ne seront responsables envers personne d'autre que la Société de la protection accordée à leurs clients respectifs en relation avec toute offre d'Actions Nouvelles de la société, ni de la fourniture de

conseils relatifs à l'offre d'Actions Nouvelles, au contenu de ce document ou à toute transaction ou autre question y afférente.

Dans le cadre de l'offre d'Actions Nouvelles de la Société, les Etablissements Garants et toute entité affiliée peuvent souscrire une partie des Actions Nouvelles pour compte propre et, en cette qualité, peuvent conserver, acheter, vendre ou offrir de vendre pour leur propre compte de telles Actions Nouvelles ou d'autres valeurs mobilières de la Société, ou des investissements connexes, dans le cadre de l'offre ou autrement. En conséquence, toute référence dans ce document aux Actions Nouvelles ordinaires émises, offertes, souscrites, acquises, placées ou autrement traitées doit être interprétée comme incluant toute émission, offre, souscription, acquisition, placement ou transaction réalisée par les Etablissements Garants ou leurs affiliés agissant en cette qualité. De plus, les Etablissements Garants et leurs affiliés peuvent conclure des accords de financement (y compris des swaps, options ou contrats à terme) avec des investisseurs, en vertu desquels ils peuvent acquérir, détenir ou céder des Actions Nouvelles de temps à autre. Ni les Etablissements Garants ni leurs affiliés n'ont l'intention de divulguer l'étendue de ces investissements ou transactions, sauf si la loi ou la réglementation l'exige.

Dans toute la mesure permise par la loi, ni les Etablissements Garants, ni l'un de leurs administrateurs, dirigeants, salariés, conseils ou mandataires respectifs n'acceptent de responsabilité, ou ne donnent de déclaration ou de garantie, expresse ou tacite, concernant le caractère précis ou complet de l'information contenue dans le présent document (ou si une information a été omise du présent document) ou toute autre information relative à la Société, ses filiales ou sociétés associées, de manière écrite, orale ou sous une forme visuelle ou électronique, et peu important le mode de transmission ou de mise à disposition ou pour toute perte résultant de l'utilisation du présent document ou de son contenu ou autre.